



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2010

AVENANT N° 8 A LA CONVENTION  
D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET  
LE CAMJI

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi  
23 décembre 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine PAGE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**SERVICE CULTUREL**

**AVENANT N°8 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE  
DE NIORT ET LE CAMJI**

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, la Ville de Niort a signé, en octobre 2007, une convention avec l'association Le Camji pour la mise en œuvre par cette association du contrat d'objectifs 2007-2010.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2010 et son renouvellement est en cours. Afin de laisser le temps nécessaire au déroulement de la phase étude/évaluation, il vous est proposé de prolonger ladite convention pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En outre, afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement et dans l'attente de la conclusion définitive de la convention 2011-2013, il est également proposé de verser un acompte de 120 177 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement, au titre de l'année 2011.

*Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire : 65.310 6574*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 8 à la convention souscrite avec l'association Le Camji.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association Le Camji un acompte de 120 177 € au titre de la subvention 2011, conformément aux dispositions financières mentionnées dans l'avenant n°8.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Nicolas MARJAULT**